

République Française  
COMMUNE DE SIGEAN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de conseillers

présents : 08  
votants : 10  
en exercice : 13

L'an deux mille vingt quatre  
le mercredi 03 avril 2024 à 14 h 00  
Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de SIGEAN  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la mairie, sous la présidence de Brigitte CAVERIVIERE, Vice-Présidente

Date de convocation du CCAS : vendredi 22 mars 2024

Présents : Michel JAMMES, Brigitte CAVERIVIERE, Laure TONDON,  
Sylvie LASSERRE, Claudette PYBOT, Jean-Pierre DUVIVIER, Madeleine PLA,  
Catherine MENA.

Représentées : Claudine RIGAUD par Claudette PYBOT  
Jeanine PASCAL par Brigitte CAVERIVIERE  
Monique CAYROL par Madeleine PLA

Absents : Carlo ATTIE, Michel SANTANAC

**Objet :**  
Approbation du compte  
administratif 2023 et  
affectation de résultats.

Il est présenté à l'assemblée le compte administratif 2023 faisant  
apparaître un excédent de fonctionnement de 1 051.53 € pouvant être  
repris au budget primitif 2024 à l'article 002.

	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		11 133.12
Opérations de l'exercice	32 502.93	22 421.34
Total	32 502.93	33 554.46
<b>RESULTAT A AFFECTER</b>		<b>1 051.53</b>

AFFECTATION RESULTAT : 1 051.53 € affecté au 002 BP 2024

Monsieur le Président quitte l'Assemblée avant le vote et laisse la  
présidence à Brigitte CAVERIVIERE vice-Présidente

Le comité,

Où l'exposé de la vice-présidente, après délibération, décide à  
l'unanimité des présents et représentés, d'approuver le compte  
administratif 2023 ainsi que la reprise du résultat de l'exercice  
2023 au budget primitif 2024 à l'article 002 soit 1 051.53 €.

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de sa transmission  
En Préfecture le 09.04.2024  
Et de la publication le 09.04.2024  
Réception en Préfecture le 09.04.2024



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé au registre des délibérations les  
membres présents.

Pour extrait conforme

Accusé de réception en Préfecture  
011-2111030-2024-0004-0004-0000  
Date de réception en Préfecture : 09/04/2024

La Vice Présidente,  
Brigitte CAVERIVIERE



Brigitte CAVERIVIERE  
Vice-Présidente  
Qui informe que la présente délibération  
peut faire l'objet d'un recours contentieux  
devant le tribunal administratif de  
Montpellier dans les deux mois à compter  
de sa publicité

**MISE EN LIGNE LE 09-04-2024**

<b>V - ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 13  
 Nombre de membres présents : 08  
 Nombre de suffrages exprimés : 10

**VOTES :**

Pour : 11  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Date de convocation : 22 mars 2024

Présenté par (1), *Brigitte CAVERIVIERE, Vice-Présidente*  
 A, le *Sieglan 3 Avril 2024*



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session  
 A, le *3 Avril 2024* *ordinaire*  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

01-JAMMES Michel	
02-CAVERIVIERE Brigitte	<i>[Signature]</i>
03-TONDON Laure	<i>[Signature]</i>
04-LASSERRE Sylvie	<i>[Signature]</i>
05-PYBOT Claudette	<i>[Signature]</i>
06-ATTIE Carlo	
07-SANTANAC Michel	
08-CAYROL Monique	<i>[Signature]</i>
09-MENA Catherine	<i>[Signature]</i>
10-DUVIVIER Jean Pierre	<i>[Signature]</i>
11-PASCAL Jeanine	<i>[Signature]</i>
12-RIGAUD Claudine	<i>[Signature]</i>
13-PLA Madeleine	<i>[Signature]</i>

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Accusé de réception en préfecture  
 011-211103791-20240403-2024-0048-DE  
 Date de réception préfecture : 09/04/2024

**MISE EN LIGNE LE 09-04-2024**